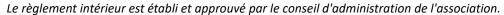
REGLEMENT INTERIEUR BADMINTON CLUB DE L'ISLE D'ABEAU

GENERALITES

Conformément à l'article 17 des statuts, le règlement intérieur d'un club sert à préciser les modalités de fonctionnement. Sa rédaction est libre mais il ne doit pas y comporter de dispositions contraires aux statuts. En cas de litige, les statuts font foi.





Article 1 : Notes sur les objectifs de ce règlement intérieur

- Le présent règlement est destiné à aborder les points particuliers de la gestion du Badminton Club de L'Isle D'Abeau, et est complémentaire au règlement de la Fédération Française de Badminton.
- Toute personne adhérente, bénévole, ou encadrant se doit de véhiculer les valeurs du sport en général, et du badminton en particulier : convivialité, respect, discipline, fair-play...
- Ce règlement pourra évoluer tout au long de la saison et sera diffusé à chaque adhérent à chaque modification apportée.

Article 2 : Le Conseil d'Administration et le Comité Directeur

- Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le Conseil d'Administration élit le Comité Directeur (Co-Président ou Président, Secrétaire et Trésorier).
- Toutes les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents lors des réunions du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration décide de l'entrée d'un nouveau membre.
- Il décide également de l'exclusion d'un membre pour motif grave : toute action portant préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association ou à sa réputation est considérée comme motif grave.
- Le conseil d'administration peut en dernier recours décider d'interdire l'inscription d'un adhérent (ou de le radier) en cas de préjudice porté à l'association (non respect des statuts, du règlement intérieur, mauvais comportement, conduite discréditant l'association...).

Article 3: La pratique du badminton

3-1 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est dépendante des créneaux horaires obtenus, des infrastructures mises à disposition par la commune et du type de pratique envisagée.

Les cours encadrés sont limités en nombre de places et les dossiers prioritaires seront les dossiers complets, validés dans l'ordre chronologique.

En cas de sureffectif lors des inscriptions, une liste d'attente pourra être établie avec une priorité aux anciens adhérents puis aux habitants de la commune de l'Isle d'Abeau.

Les encadrants des créneaux concernés pourront également tenir compte de critères de comportement et de motivation pour valider les dossiers d'inscription.

Un test de synchronisation sera réalisé à tous les nouveaux jeunes des écoles de bad avant inscription. En effet, la pratique du badminton demande un acquis de coordination et d'équilibre nécessaire à l'épanouissement des jeunes dans ce sport.

3-2 Pratique dans la saison

Notre saison sportive se déroule sur l'année scolaire, la saison débute donc en septembre. Nous jouons toute l'année hors vacances scolaires. Une pratique pendant « les petites vacances » sera possible, si un accord préalable est trouvé avec les représentants de la commune. Les adhérents seront informés dans la mesure du possible par mail ou sur le site : www.lilotbad.fr.

La disponibilité des créneaux du samedi au Gymnase Saint Hubert ou Hawking sera indiquée sur le site du club.

3-3 Tenue/matériel

- La tenue de sport en salle est conseillée. L'utilisation de chaussures de salle propres, à semelles non-marquantes est OBLIGATOIRE.
- Une raquette est demandée.
- Les volants sont fournis par le club : "plastiques" ou "plumes", selon les créneaux fréquentés. Les volants "plumes" seront mis à disposition sur les créneaux "compétiteurs" par les responsables définis. Les volants "plastiques" seront mis à disposition sur les créneaux "loisirs" par les encadrants.
 - Sur la fin de saison, des volants "plumes" pourront être transmis aux encadrants pour les cours loisirs (jeunes et adultes) afin de faire découvrir ce nouvel aspect de la pratique du badminton.

Il est rappelé que les volants représentent un des postes financiers les plus importants du budget de l'association, une attention particulière devra être portée par tous pour éviter le gaspillage. Des abus ou des faibles entrées financières pourraient conduire à limiter le volume mis à disposition. Aussi, le club fournira au maximum 2 tubes de volants par créneau.

3-4 Essai avant inscription

La possibilité de participer à un cours d'essai est donnée avant de s'inscrire. Toutefois, cet essai n'est pas couvert par l'assurance de la Fédération Française de Badminton et reste sous l'entière responsabilité de la personne, ou son représentant légal pour les mineurs. Sur demande, le club pourra prêter une raquette lors de cette séance.

Il est également possible de faire un essai en fin de saison précédente, à partir des vacances scolaires d'avril, avec l'accord de l'encadrant concerné.

3-5 Inscriptions

Les dossiers d'inscription :

- seront à compléter sur le site https://bcia38.ffbad.club/inscription pour les nouveaux adhérents
- seront acceptés selon les critères exposés paragraphe 3-1.
- Pour les compétiteurs, les loisirs, les adultes et les jeunes, les dossiers devront être remis avant le 30 septembre de l'année sportive en cours.
- Les règlements (chèque, chèque vacances ou espèces) seront à remettre aux responsables de cours ou membre du comité directeur.

Pour tout document complémentaire à transmettre, il faudra envoyer un mail à secretaire.bcia@lilotbad.fr

L'inscription implique de fait l'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.

3-6 Paiement des cotisations

Des facilités de paiement sont éventuellement prévues en ce qui concerne la cotisation. L'adhérent doit faire la demande et convenir avec le comité directeur de la formule la plus adaptée pour son cas.

Pour les adhésions jusqu'aux vacances scolaires de février, la cotisation complète est due au club. Au delà, une remise de 20 € sera accordée sur la cotisation.

Des réductions peuvent être proposées pour les séniors, les étudiants ou les adhérents d'une même famille. Les modalités sont décrites dans le formulaire d'inscription.

3-7 Ponctualité sur les créneaux

Les joueurs sont invités à la ponctualité sur les cours, afin d'en faciliter leur bon déroulement. Cette remarque s'adresse prioritairement aux cours encadrés et à tous les créneaux ayant lieu au gymnase Hawking, y compris le jeu libre. En cas de retard, le licencié peut se voir refuser l'accès au créneau.

3-8 Respect du matériel mis à disposition par le club ou la commune.

Toutes détériorations du matériel mis à disposition par le club (prêt de raquette, filet...) ou par la commune (gymnase, salle de pratique, poteaux...) sera à la charge de l'adhérent ayant manqué au respect du matériel prêté. Il devra donc réparer matériellement ou financièrement le bien endommagé. En cas de détériorations répétées, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès à la pratique du badminton au sein du club.

Article 4 : Points particuliers pour le choix des adhésions

4-1 Joueurs loisirs

Est considéré comme joueur loisir, toute personne ne participant à aucun cours réservé aux compétiteurs ou interclubs. Des volants plastiques sont utilisés sur les créneaux loisirs.

Un joueur adulte loisir peut participer à 2 tournois au cours de la saison, pris en charge intégralement par le club : 1 tournoi au choix et le tournoi national organisé par le club.

Au-delà de ce nombre de tournois, le joueur adulte loisir basculera sur une inscription adulte compétiteur et payera la différence de cotisation correspondante.

4-2 Jeunes compétiteurs et loisirs

Les tournois "jeunes" sont pris en charge par le club tout au long de la saison en respectant le budget tournoi jeunes voté lors de l'Assemblée Générale.

4-3 Adultes compétiteurs

- Les adhérents s'inscrivant comme "adultes compétiteurs" bénéficient d'un crédit de prise en charge des

inscriptions aux tournois d'un montant total de 90 euros.

- Ce montant pourra éventuellement varier sous décision du comité directeur, en fonction du budget à disposition.
- Les tournois seront pris en charge dans l'ordre chronologique d'inscription.
- Ce crédit, alloué à un licencié particulier, est **valable uniquement sur la saison en cours de septembre à juin** et ne peut en aucun cas ni être transféré à un autre joueur, ni sur une autre saison, ni être remboursé.
- Les tournois de juillet et août ne sont pas pris en charge (sauf communication contraire faite par le responsable tournois).
- Les adhérents s'inscrivent eux-mêmes aux tournois adultes de leur choix. Le joueur devra faire l'avance du montant des frais d'inscription auprès des organisateurs du tournoi. Le remboursement des frais d'inscription se fera sur présentation des factures dans la limite du crédit de 90 euros. Le joueur doit respecter la procédure mise en place qui sera décrite en début de saison.
- Cependant l'inscription à certains tournois, pour lesquels un nombre limité de feuilles d'inscriptions par club est autorisé, sera gérée par le BCIA. En début de saison, les adhérents recevront la liste de ces tournois ainsi qu'un formulaire d'inscription.

En contrepartie, les joueurs "compétiteurs" :

- s'engagent à être bénévoles selon leurs disponibilités lors des compétitions organisées par le club (montage/démontage du plateau sportif, buvette, tenue de table de marque).
- apporteront une contribution à l'organisation des événements BCIA si demandée (montage/démontage du plateau sportif, buvette, tenue de table de marque)
- respecteront les mesures prises en cas de dépassement de budget.

Notes importantes:

- Il est nécessaire qu'un compétiteur ait rendu son dossier d'inscription complet avant de pouvoir prétendre s'inscrire à un tournoi (en tenant compte des temps de traitement du dossier et les délais d'inscription à un tournoi).
- Les demandes de remboursement doivent être envoyées en remplissant un formulaire et en joignant votre RIB et facture/ preuve de paiement nominative (à réclamer au tournoi organisateur).
- Les demandes de remboursement ne pourront être effectuées qu'une fois le tournoi passé.

4-4 Stages et « Regroupement AJ38 »

Des participations à des stages et/ou à la sélection « Regroupement AJ38 » seront proposées au cours de la saison. Une prise en charge partielle du club peut être envisagée. Les joueurs doivent se renseigner auprès de leur encadrant pour vérifier les dispositions prises par le comité directeur pour chaque stage. Le règlement du montant dû par le joueur doit être impérativement réalisé avant l'événement, pour valider l'inscription.

4-5 Equipes Interclubs

Suivant son adhésion, chaque joueur a la possibilité (et en fonction des places disponibles) d'intégrer et de participer à une équipe interclubs :

- Joueurs adultes loisirs : Équipe interclubs loisirs
- Joueurs adultes compétiteurs : Équipe interclubs séniors départementale, élite.
- Joueurs jeunes loisirs et compétiteurs : Equipe interclubs départementale.

La participation à une équipe implique au joueur de respecter son engagement auprès du capitaine/responsable d'équipe et de ses coéquipiers. Il se doit de répondre aux invitations de son capitaine/responsable et indiquer sa disponibilité ou non pour jouer la rencontre programmée.

La constitution des équipes se fera en fonction de celles qui existent déjà et des nouvelles candidatures, en collaboration avec les capitaines d'équipes et du conseil d'administration.

L'objectif fixé est d'avoir des équipes solides en nombre afin de pouvoir jouer toutes les rencontres sans avoir à déclarer forfait faute d'effectif.

Chaque équipe constituée doit prendre connaissance du règlement particulier des équipes interclubs et se doit de l'appliquer et le respecter.

Le club met à disposition (en respect du budget alloué) des volants et des boissons pour recevoir les équipes adverses lors des rencontres interclubs à domicile.

4-6 Textiles BCIA

Une gamme de textiles à l'effigie du BCIA sera proposée en début de saison.

Afin de créer une cohésion entre les divers cours et créneaux proposés, le club souhaite organiser des manifestations internes (ex : soirée raclette, rencontre Diots,...) ou par d'autres projets que les adhérents pourront communiquer au comité d'administration qui décidera de réaliser les manifestations proposées ou non.

Le club pourra confier ces organisations aux adhérents volontaires. Le club participera à ce moment de convivialité par la fourniture de boissons et les adhérents par un plat à partager (ex : crêpes, pizza, quiche, gâteaux...)

Bien que tolérée sur certains événements, pour les adultes uniquement, le club n'encourage pas la consommation d'alcool. Nous rappelons à chacun que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que sa consommation doit être modérée. Tout débordement dans le cadre des activités du club pourra être sanctionné par le conseil d'administration.

Article 6 : Droit à l'image

L'adhérent autorise le club à utiliser son image pendant la pratique de notre sport sur les terrains ainsi que dans toutes les activités connexes (manifestations, AG).

Si vous ne souhaitez pas que l'on utilise une photo ou vous apparaissez, merci de l'indiquer par mail : info@lilotbad.fr

Article 7: Mails du Club

Voici un tableau récapitulant des mails par commission, où vous pouvez adresser toutes vos questions :

Commission	Adresse	Désignation
Information générale	info@lilotbad.fr	
Comité Administration	ca.bcia@lilotbad.fr	Pour joindre l'ensemble du Comité d'Administration
Président	president.bcia@lilotbad.fr	
Secrétaire	secretaire.bcia@lilotbad.fr	
Trésorier	tresorier.bcia@lilotbad.fr	
Jeunes	jeunes.bcia@lilotbad.fr	Cours jeunes loisirs et compétiteurs, équipes interclubs jeunes, stages jeunes
Adultes	adultes.bcia@lilotbad.fr	Cours adultes loisirs, équipes interclubs séniors et vétérans loisirs
Inscriptions aux tournois	tournoisbcia@gmail.com	Responsable tournois
Logistique	logistique.bcia@lilotbad.fr	
Communication	communication.bcia@lilotbad.fr	Communications diverses
Interclubs	interclubs.bcia@lilotbad.fr	Equipes interclubs adultes